

## Accueil des élèves du premier degré à compter du mardi 6 avril 2021

**Nouveau calendrier national** : fermetures des écoles la semaine du 5 avril et cours en distanciel, mise en place d'une continuité pédagogique / 12 avril : 2 semaines de vacances scolaires / 26 avril : retour en classe



**ENSEIGNEMENT À DISTANCE  
ET ADAPTATION DU CALENDRIER SCOLAIRE** **COVID-19**

- 5** AVRIL : Semaine de **cours en distanciel** pour les écoles, collèges et lycées
- 12** AVRIL : Deux semaines de **vacances scolaires** pour toutes les zones
- 26** AVRIL : • Retour en classe pour les **maternelles et primaires**  
• Semaine de cours en distanciel pour les **collèges et lycées**
- 3** MAI : **Retour en classe pour les collèges et lycées**, le cas échéant avec des jauges adaptées



### Organisation sur Bagneux pour l'accueil des enfants de familles prioritaires :

Pour la semaine du 6 au 9 avril : seuls les enfants des personnels mentionnés dans la liste jointe pourront être accueillis sur les 2 sites d'accueil identifiés sur la ville, le groupe scolaire Paul Eluard et le groupe scolaire Henri Wallon. L'accueil des élèves au regard de leur école d'origine est spécifié ci-dessous.

Les enfants ne seront accueillis que sur **présentation d'une attestation sur l'honneur de l'absence de toute solution de garde** (à remplir sur place) et **d'un justificatif attestant de l'appartenance à une catégorie prioritaire** (carte professionnelle, attestation de l'employeur...). Ils devront également attester que leur enfant n'est pas symptomatique.

L'accueil sur ces sites se fera aux horaires habituels sur les temps scolaires comme sur les temps périscolaires (matin, soir, pause méridienne et mercredi 7 avril).

**Afin d'anticiper au mieux l'accueil des enfants, nous remercions les parents concernés et qui souhaitent que leur enfant soit accueilli de contacter leur directrice ou directeur d'école, avant la fin de la journée de ce vendredi 2 avril, en précisant la profession, le nom de votre enfant, sa classe, le nom de son école et les besoins en accueils périscolaires.**

Cet accueil se fera dans le respect du **protocole sanitaire en vigueur** disponible sur le site du ministère par groupe limité à 10 élèves de maternelle ou 15 élèves d'élémentaire.

Pour les 2 semaines de vacances scolaires du 12 au 16 avril et du 19 au 23 avril :

**Les critères et conditions d'accueil seront identiques et concerneront les mêmes enfants dont les parents auraient des besoins de garde.**

**Liste des professionnels indispensables et prioritaires à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée :**

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du *contact-tracing*, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitentiaire)

*Sous réserve des capacités d'accueil donnant priorité aux personnels de la liste ci-dessus, d'autres personnels nécessaires à la gestion de la crise et à la vie de la nation pourraient être concernés ultérieurement.*

**Répartition des écoles sur les sites d'accueil pour les élèves de personnels prioritaires**

Ecole d'inscription de l'élève	Site d'accueil
Joliot Curie	Groupe scolaire Henri Wallon 72 avenue Jean Marin Naudin
Rosenberg	
Châteaubriant	
Henri Wallon	
Langevin	
Henri Barbusse	Groupe scolaire Paul Eluard 1 mail des Tertres
Maurice Thorez	
Paul Vaillant Couturier	
Albert Petit	
Paul Eluard	
Marcel Cachin	